

1

(N^o 293.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 MAI 1837.

Amendement de M. DEMONCEAU, au projet de loi portant des modifications au tarif des douanes.

L'art. 118 du tarif établit un droit à la sortie, de fr. 1-06 par 100 kil., sur les fromages dits *du Limbourg*.

Je propose de réduire ce droit à 5 centimes par 100 kil.

DEMONCEAU.